



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée

Bruxelles / Utrecht, le 27 avril 2011 17h30

Décisions de l'Assemblée générale des Actionnaires d'ageas SA/NV du 27 avril 2011 à Bruxelles

Lors de l'Assemblée générale des Actionnaires d'ageas SA/NV, les actionnaires ont approuvé toutes les propositions qui leur ont été soumises par le Conseil d'Administration à l'exception d'un seul point.

La part du capital social représentée à Bruxelles s'élevait à 17,58%.

L'Assemblée générale des Actionnaires a ainsi approuvé, pour l'exercice 2010, les comptes annuels statutaires de la société, l'adoption d'un dividende¹ brut de 8 centimes d'euro par Ageas Unit, le rapport de rémunération et la politique de rémunération.

L'assemblée a ensuite approuvé :

- la nomination de M. Ronny Bruckner comme administrateur non exécutif jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires de 2014. La proposition de nommer M. Ronny Bruckner comme administrateur non exécutif sera également soumise au vote à l'Assemblée générale des Actionnaires de ageas N.V. à Utrecht le 28 avril 2011 ;
- le renouvellement du mandat, sous réserve de leur réélection en tant que membres non exécutifs du Conseil d'Administration d'ageas N.V., en tant que membres non exécutifs indépendants du Conseil d'Administration de la société, de :
 - M. Frank Arts, pour une période de deux années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2013 ;
 - M. Shaoliang Jin, pour une période de deux années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2013 ;
 - M. Roel Nieuwdorp, pour une période de trois années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014 ;
 - M. Guy de Selliers de Moranville, pour une période de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015 ;
 - M. Lionel Perl, pour une période de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015 ;
 - M. Jan Zegering Hadders, pour une période de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015 ;
- le renouvellement du mandat, sous réserve de sa réélection en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration d'ageas N.V., de M. Jozef De Mey, en tant que membre non exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015.

Les autres points de l'ordre du jour ont également été approuvés par l'assemblée, notamment les modifications des statuts.

Enfin, la proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010 a été approuvée.

Seul le point 6.1.3 a été rejeté : "Proposition (i) d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital de la société d'un montant maximum de EUR 245.700.000 afin d'émettre des actions en vue de



respecter l'obligation d'échanger les Redeemable Perpetual Cumulative Coupon Debt Securities (Montant nominal de EUR 1.000.000.000) émises par Fortis Banque en septembre 2001, contre des actions Ageas, au cas où Fortis Banque n'exercerait pas son option d'achat à la première date de cette option, soit le 26 septembre 2011 et (ii) de modifier le paragraphe a) de l'article 9 des statuts en ce sens, de la façon décrite dans le rapport du Conseil d'Administration".

Ageas est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels : Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Elles sont menées par des filiales d'Ageas à 100% ainsi que par le biais de partenariats avec des institutions financières de référence et des distributeurs de renom dans le monde entier. Ageas est actif via des partenariats performants en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande ; et par le biais de filiales en France, en Allemagne, à Hong-Kong et au Royaume-Uni. En Belgique, via AG Insurance, l'entreprise est le leader incontesté dans les segments *vie individuelle* et *employee benefits*, et se profile aussi comme acteur de référence en *non-vie*. Au Royaume-Uni, Ageas est le deuxième assureur auto pour les particuliers et dans le segment 50+. Ageas emploie plus de 13.000 personnes et réalise un encaissement annuel de près d'EUR 18 milliards.

CONTACT PRESSE

+32 (0)2 557 57 37

INVESTOR RELATIONS

Bruxelles

+32 (0)2 557 57 33

Utrecht

+31 (0)30 252 53 05

Ageas

Rue du Marquis 1 - 1000 Bruxelles - Belgique

Archimedeslaan 6 - 3584 BA Utrecht - Pays-Bas

www.ageas.com

¹ Dividende :

Le dividende brut pour l'exercice financier 2010 a été fixé à EUR 0,08 par Action Ageas.

L'Action Ageas représente une action dans chacune des deux sociétés mères, ageas SA/NV et ageas N.V. Les actionnaires ont la possibilité de recevoir un dividende de ageas SA/NV, donc de source belge, ou de ageas N.V., donc de source néerlandaise. Ils doivent faire connaître leur choix au cours de la période d'élection de dividende.

Le calendrier suivant a été arrêté :

2 mai 2011 - Cotation ex-dividende - Début de la période d'élection du dividende

20 mai 2011 - Fin de la période d'élection de dividende

31 mai 2011 - Paiement du dividende 2010 (coupon n° 44).

Le dividende final brut d'ageas N.V., donc de source néerlandaise, s'élèvera à EUR 0,08 par Action Ageas. Le dividende final net s'élèvera à EUR 0,068, c'est-à-dire le dividende brut sous déduction de la taxe retenue aux Pays-Bas, qui est en principe de 15%.

Le dividende final brut d'ageas SA/NV, donc de source belge, s'élèvera à EUR 0,08 par Action Ageas. Le dividende final net s'élèvera à EUR 0,06, c'est-à-dire le dividende brut sous déduction du précompte mobilier qui, en Belgique, est en principe de 25%. Les actions accompagnées du coupon n° 44 de la feuille de coupons strip VVPR donnent lieu à un précompte mobilier de 15%, auquel cas le dividende net est d'EUR 0,068 par action.